



Exonération de taxe sur plus-value après succession

Par Machto

Bonjour,
enfant unique et seul héritier (acte de notoriété établi), mes parents m'avaient fait donation en 2001, de leur seul bien, leur résidence principale. Il avait été évalué par le notaire et sa valorisation indiquée dans l'acte.
Mon Papa est décédé en début d'année et cette maison devient, donc, ma résidence secondaire. La valorisation n'est plus du tout la même.

Je suis handicapé (CNI 90%) et ne peut la conserver. De plus, je n'y ai pas d'histoire personnelle (habitation achetée pour leur retraite) et ne m'y sens pas à l'aise: Je n'y suis pas chez moi.

Il semble que je serai taxé sur la plus-value assez lourdement.

Dans certains cas, les impôts accordent un dégrèvement ou une exonération de taxes (Je viens d'en bénéficier pour l'assurance-vie).

Une exonération, globale ou partielle, est-elle possible dans ce cas?

Merci par avance.
Cordialement.